

Reed Brody, un avocat aux troussees des dictateurs

Ce juriste a traqué pendant seize ans l'ex-président tchadien Hissène Habré, dont le procès s'ouvre lundi

PORTRAIT

Hissène Habré, qui n'a aucune raison de le porter dans son cœur, l'aurait surnommé « le grand manitou blanc ». Il faut dire que Reed Brody a mené sans relâche, depuis seize ans, la traque de l'ex-président tchadien (1982-1990). Lui qui se croyait en sécurité au Sénégal, où il vivait un exil doré depuis 1990, sera jugé, à partir du 20 juillet 2015, à Dakar pour crimes contre l'humanité, crimes de guerre et actes de torture. Et Reed Brody y est pour beaucoup.

Rien, au premier abord, ne trahit la détermination de cet avocat affable de 62 ans au look d'éternel étudiant. Derrière sa voix douce se cache une rigueur qui lui a valu sa réputation de « chasseur de dictateurs ». Le Tchadien Hissène Habré est son trophée. « Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de mettre untel en prison, relativise Reed Brody. Je suis d'abord là pour écouter et soutenir les victimes qui se battent pour obtenir justice et retrouver leur dignité. »

A New York, sur une carte qui orne le mur de son bureau, l'avocat présente les photos de ses autres cibles : Mengistu (Ethiopie), Rios Montt (Guatemala), Ali Abdallah Saleh (Yémen), Raoul Cédras (Haïti), Ben Ali (Tunisie). D'anciens dirigeants tortionnaires vivant libres en toute impunité.

Le cas Habré est le dernier chapitre d'une quête que Reed Brody nourrit depuis sa jeunesse. Fils d'un rescapé juif hongrois débarqué à New York en 1949, il naît quatre ans plus tard à Brooklyn. Sa mère, professeur d'art, est une militante pacifiste qui couvre de cartes et de plans les murs de la chambre de son fils unique. « Voilà sans doute la raison pour laquelle j'ai très tôt aimé voyager dans ma tête », dit-il.

Au début des années 1970, il milite contre la guerre du Vietnam, croise la route de John Kerry, l'actuel secrétaire d'Etat américain, puis rejoint la faculté de droit de Columbia. « La plupart des étudiants de ma promotion ont fini dans les cabinets d'affaires de Wall Street. » A 23 ans, Reed Brody, lui, rêve de devenir « avocat des minorités ». Le livre d'Eduardo Galeano *Les Veines ouvertes de l'Amérique latine* en poche, il prend la route de la Colombie jusqu'au Chili, dé-

couvre les inégalités Nord-Sud. « J'avais le sentiment d'être le porte-parole des plus humbles, avec pour arme la force du droit brandi par l'Etat », dit-il dans un français parfait.

Après un intermède de quatre ans pendant lequel il est substitut du procureur de New York chargé des fraudes aux consommateurs, les choses sérieuses commencent au Nicaragua, en 1984. Les « contras » mènent, avec l'appui de la Maison Blanche, une sale guerre contre le pouvoir d'inspiration socialiste des sandinistes. Reed Brody enquête sur le terrain pendant quatre mois puis rédige un rapport sur les atrocités commises au Nicaragua. Publiées en mars 1985 à la « une » du *New York Times*, ses révélations font l'effet d'une bombe au Congrès.

Trois ans plus tard, Reed Brody codirige la Commission internationale de juristes (CIJ) basée à Genève. Son travail ? « Défendre les juges et les avocats dans l'exercice de leur métier, partout dans le monde. » Pendant cinq ans, il sillonne la planète avant d'être envoyé par les Nations unies au Salvador, puis en République démocratique du Congo.

« Victimes organisées »

En 1998, il rejoint Human Rights Watch (HRW), l'ONG de défense des droits de l'homme fondée dix ans plus tôt. En juillet de cette année-là, il participe à la Conférence de Rome qui valide les statuts de la Cour pénale internationale (CPI), premier tribunal permanent depuis les procès de Nuremberg (1945). En octobre, le Chilien Augusto Pinochet (au pouvoir de 1974 à 1990) est arrêté à Londres, accusé de « génocide et de tortures » par le juge espagnol Baltasar Garçon. En faisant reconnaître HRW comme « partie au litige », Reed Brody assiste aux débats de la Chambre, épluche les dossiers et transmet son rapport aux juges britanniques. Le 25 novembre : la Chambre des lords lève l'immunité de l'ex-dictateur.

« Cette décision a créé une formidable effervescence, se rappelle l'avocat. Jusqu'ici, nous avions l'habitude de gagner moralement, mais de perdre devant les tribunaux. Là, le monde entier a compris qu'avec une plainte solide et des conditions politiques favorables, un tortionnaire pouvait être arrêté et jugé, où qu'il soit. »



Reed Brody, à Paris, en avril 2015. BRUNOV CHAROV/PASCO

En 2011, M. Brody invite en vain « les tribunaux du monde entier à lancer des procédures contre le président Bush »

La grande traque des tortionnaires impunis est lancée. En 1999, Mengistu, l'ancien dictateur éthiopien (1977-1991), s'aventure en Afrique du Sud. HRW dépose une plainte, mais le gouvernement sud-africain fait la sourde oreille. Scénario identique avec Al Douri, l'ancien bras droit de Saddam Hussein, en visite à Vienne.

« C'est alors que j'ai décidé de travailler sur le cas d'Hissène Habré,

rappelle l'avocat. D'emblée, j'ai senti les éléments favorables du dossier : des victimes organisées ; un rapport conséquent révélant le chiffre effarant de 40 000 victimes ; enfin, l'exil du dictateur au Sénégal, le premier Etat du monde à avoir ratifié la CPI. » Un pays qui se voit aussi comme une vitrine démocratique de l'Afrique.

Reed Brody aide les victimes tchadiennes à porter plainte et as-

« Avec une plainte solide et des conditions politiques favorables, un tortionnaire peut être jugé, où qu'il soit »

REED BRODY

sure le battage médiatique autour de l'affaire. En 2000, Hissène Habré est arrêté, puis aussitôt relâché grâce au nouveau président sénégalais, Abdoulaye Wade, qui bloque tout procès. Reed Brody ne désarme pas. Un an plus tard, lors d'un déplacement à N'Djamena, il pénètre, avec l'autorisation des autorités, dans le bâtiment abandonné de la direction de la documentation et de la sécurité (DDS). Il y découvre les archives de la police politique d'Hissène Habré. « Là, à portée de main, des dizaines de milliers de documents jonchaient le sol, se souvient-il. Des comptes rendus, des fiches avec des noms et des photos. L'histoire détaillée des faits et gestes de la sinistre DDS ! » Il faudra pourtant attendre encore quatorze ans pour juger le despote.

« Vetos nombreux »

« C'est la décision politique qui bride la justice internationale, assène l'avocat irrité. Même la CPI ne peut agir sur les Etats non membres qu'avec une décision du Conseil de sécurité. Les vetos sont nombreux. » Les Etats-Unis, la Chine et la Russie ne sont pas signataires des statuts de la CPI. Reed Brody le sait, lui qui a publié en 2011 un livre - *Faut-il juger George Bush ?* - dans lequel il recense les tortures perpétrées dans les prisons américaines d'Abou Ghraïb (Irak) et Guantanamo (Cuba). Il invite en vain « les tribunaux du monde entier à lancer des procédures contre le président Bush ». « Si les peuples s'approprient le droit à la justice, alors tout devient possible », plaide-t-il. « Quand je pense à la longue lutte des victimes au Tchad, un proverbe crée me revient, commente Reed Brody, songeur. "Celui qui porte le coup l'oublie, mais pas celui qui porte la cicatrice". » ■

OLIVIER PIOT

En Equateur, Correa met au pas les médias

Depuis l'adoption en 2013 d'une loi sur l'information, 313 médias ont fait l'objet d'une sanction

QUITO - envoyée spéciale

Au pouvoir en Equateur depuis 2007, l'impétueux président de gauche Rafael Correa ne supporte décidément pas la critique. Les médias privés ont de moins en moins de marge de manœuvre et les médias publics sont de plus en plus à la botte du gouvernement. « Sur fond de polarisation croissante, il devient difficile de s'informer », résume Mauricio Rodriguez. Ce professeur d'université considère que la situation du pays ressemble « de plus en plus à celle du Venezuela, avec une presse de moins en moins indépendante ».

« La liberté d'expression ne donne pas droit à diffamer ou à insulter », expliquait Rafael Correa pour justifier l'adoption de la loi de communication et la régulation de la presse. Mais le chef de l'Etat ne ménage pas ses propos. En direct à la télévision, il fustige médias et journalistes, tour à tour traités de « menteurs », de « ca-

fards », de « malades mentaux », de « sicaires de la plume ».

Adoptée en 2013, la loi de communication fait de l'information un « service public ». Elle régule le secteur. Depuis son entrée en application, 506 médias ont fait l'objet d'une procédure administrative, de source officielle, 313 d'une sanction et, parmi eux, 185 d'une sanction économique. Les amendes ont rapporté quelque 200 000 dollars (185 000 euros) à l'organisme régulateur, la Surintendance de l'information et de la communication, dite Supercom.

Le 24 juin, le quotidien *El Universo*, de la ville de Guayaquil, s'est vu imposer une sanction équivalente à 10 % de son budget sur les trois derniers mois (soit environ 350 000 dollars) pour avoir récidivé et refusé de publier un article « rectificatif » envoyé par le gouvernement. « Supercom envoie désormais des articles écrits, édités et titrés en exigeant que les médias sanctionnés les publient tels quels, explique la journaliste

Monica Almeida. *El Universo* s'est déclaré « en résistance ». »

« Loi muselière »

Le journaliste Roberto Aguilar a, lui, été convoqué par la justice, le 1^{er} juillet, pour un article écrit sur son blog personnel, jugé diffamatoire par le secrétaire à la communication, Fernando Alvarado. M. Aguilar a refusé de se présenter devant le juge. La loi de communication a ses défenseurs. « Elle a permis de mettre au pas la presse capitaliste prête à tout pour renverser un gouvernement de gauche, ici comme dans le reste de l'Amérique latine », assure Gabriel Olano, étudiant en sciences politiques et militant de Alianza Pais, la formation du président.

Les organismes de défense de la presse jugent le texte liberticide, surnommé « loi muselière » par l'opposition. Selon un rapport de la Fondation pour l'observation et l'étude des médias (Fundamedios), la majorité des procédures administratives a été engagée à la de-

mande de l'administration. Et la quasi-totalité des sanctions ont été imposées à des médias privés. « Dire que la loi permet un contrôle des citoyens sur les médias est une vue de l'esprit. La loi permet à l'Etat de contrôler la presse privée », affirme Mauricio Alarcon, de Fundamedios. Le montant des amendes peut être exorbitant et menacer l'existence même du journal. « La méthode pousse évidemment à l'autocensure. Pour éviter les foudres de Supercom, la presse se garde de pratiquer le journalisme d'enquête ou d'attaquer trop directement le pouvoir », précise-t-il.

Le réseau public d'information mis en place par le président Correa fait preuve pour sa part d'un alignement à toute épreuve sur le gouvernement. « Il n'y avait pas en Equateur de médias publics capables de donner une information de qualité, différente de celle des grands médias privés », justifie l'ancien ministre des relations extérieures Fander Falconi. ■

MARIE DELCAS

NIGERIA Treize morts dans des attentats

Trois jeunes filles se sont fait exploser vendredi 17 juillet à Damaturu, capitale de l'Etat de Yobe, dans le nord-est du Nigeria, tuant, selon les autorités, au moins 13 personnes parmi les fidèles qui célébraient la fin du ramadan. La vague de violences attribuées à Boko Haram a tué plus de 700 personnes en un mois et demi dans le pays. Le groupe, affilié à l'organisation Etat islamique, a aussi commis ces derniers jours des attentats-suicides au Cameroun et au Tchad et mené une attaque au Niger. - (AFP)

MEXIQUE Sept fonctionnaires mexicains incarcérés après l'évasion d'El Chapo

Après le limogeage du directeur de la prison d'Altiplano, l'enquête sur l'évasion du baron de la drogue Joaquín Guzmán, dit « El Chapo », a conduit à l'inculpation et à l'incarcération de sept fonctionnaires pénitentiaires, ont annoncé vendredi 17 juillet les services du procureur général du Mexique. Mexico a

par ailleurs fait savoir que les Etats-Unis avaient demandé l'extradition du narcotrafiquant deux semaines avant son évasion. - (Reuters.)

IRAN Le Guide suprême contre une alliance régionale avec les Etats-Unis

Les négociateurs de l'accord sur le nucléaire iranien conclu avec les puissances du groupe « P 5+1 » « ont travaillé durement », a déclaré le Guide suprême iranien, Ali Khamenei, dans un discours prononcé samedi 18 juillet pour la fin du ramadan. Le Guide a toutefois assuré que la politique étrangère de l'Iran ne changera pas « face au gouvernement arrogant américain » dont les options dans la région « sont opposées à 180 % à celles de la République islamique d'Iran ». Téhéran, a précisé M. Khamenei, « ne renoncera pas à soutenir ses amis dans la région, les peuples opprimés de Palestine, du Yémen, les peuples et gouvernements syriens et irakiens, le peuple opprimé de Bahreïn et les combattants sincères de la résistance au Liban et en Palestine ». - (AFP)